

APPEL À PROJETS
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS – DRIETS IDF

PROGRAMME 104 – ACTION 12
« INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS »

22 AVRIL 2024

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

DÉROULEMENT

- | | |
|--------------|---|
| 13h30 | Accueil des participants et introduction |
| 13h35 | Présentation d'AGIR par France Terre d'Asile, opérateur porteur du programme à Paris. |
| 13h55 | <i>Questions et réponses</i> |
| 14h15 | Présentation de l'AAP BOP 104 de 2024 pour Paris. |
| 14h30 | Points de vigilance et recommandations sur les bilans financiers. |
| 14h40 | <i>Questions et réponses</i> |
| 15h | Fin du webinaire |

Le 23/04 : Diffusion du support de présentation

Le 29/04 : Publication d'une foire aux questions

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

DÉROULEMENT

- 13h30 Accueil des participants et introduction
- 13h35 Présentation d'AGIR par France Terre d'Asile, opérateur porteur du programme à Paris.**
- 13h55 *Questions et réponses*
- 14h15 Présentation de l'AAP BOP 104 de 2024 pour Paris.
- 14h30 Points de vigilance et recommandations sur les bilans financiers.
- 14h40 *Questions et réponses*
- 15h Fin du webinaire

Le 23/04 : Diffusion du support de présentation

Le 29/04 : Publication d'une foire aux questions

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

DÉROULEMENT

- 13h30 Accueil des participants et introduction
- 13h35 Présentation d'AGIR par France Terre d'Asile, opérateur porteur du
programme à Paris.
- 13h55 *Questions et réponses*
- 14h15 **Présentation de l'AAP BOP 104 de 2024 pour Paris.****
- 14h30 Points de vigilance et recommandations sur les bilans financiers.
- 14h40 *Questions et réponses*
- 15h Fin du webinaire

Le 23/04 : Diffusion du support de présentation

Le 29/04 : Publication d'une foire aux questions

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets

1. **Public-cible : nombre, public éligible et catégories spécifiques**
2. Territoire d'intervention
3. Axes thématiques
4. Calendrier et budget de l'action
5. Critères de recevabilité et de sélection

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets / Public-cible

L'AAP finance exclusivement Les actions qui bénéficient aux étrangers primo-arrivants, c'est-à-dire :

- Etablis régulièrement en France depuis moins de 5 ans ;
- Admis au séjour au titre de l'immigration familiale, économique, ou de l'asile
- Signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR)

Et à condition qu'ils soient domiciliés à Paris.

Les actions éligibles doivent bénéficier au minimum à 12 primo-arrivants.

Cela inclut les actions mixtes ouvertes, dont les destinataires ne sont pas exclusivement des primo-arrivants.

Une exception : l'atteinte de ce seuil n'est pas exigée pour les publics correspondant à des profils particuliers (femmes, jeunes, personnes en HU, etc.) ou à vulnérabilités spécifiques (PSH, victimes de traite, FVV, etc.).

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets

1. Public-cible : nombre, public éligible et catégories spécifiques
- 2. Territoire d'intervention**
3. Axes thématiques
4. Calendrier et budget de l'action
5. Critères de recevabilité et de sélection

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets / Territoire d'intervention

L'échelon territorial visé est libre. Il peut s'agir :

- Du territoire de Paris dans son ensemble
- D'un ou plusieurs arrondissements
- D'un ou plusieurs QPV

Il est fortement recommandé de justifier le périmètre retenu à l'occasion de la complétude du CERFA 12156*06 (à joindre au formulaire Démarches simplifiées). En s'appuyant sur les besoins spécifiquement identifiés, les liens avec les politiques publiques mises en place, le maillage associatif, etc.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets

1. Public-cible : nombre, public éligible et catégories spécifiques
2. Territoire d'intervention
- 3. Axes thématiques**
4. Calendrier et budget de l'action
5. Critères de recevabilité et de sélection

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

- **Généraliser le programme AGIR sur le territoire de Paris**
- Passer à une logique de résultats en matière d'intégration par la langue et le travail
- Renforcer l'autonomie, l'inclusion, le lien social et la participation des étrangers

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / L'articulation avec AGIR

Le programme AGIR représente un guichet unique départemental et l'opérateur unique chargé de l'accompagnement global des BPI (pour l'accès aux droits, au logement, à l'emploi et à la formation).

Il est porté par FTDA sur le territoire de Paris, depuis octobre 2023.

En 2024, ne peuvent donc plus s'inscrire dans l'AAP les projets d'accompagnement global à destination des BPI éligibles à AGIR (= ayant obtenu statut en 2024, 2023, ou au cours du dernier trimestre de 2022). Il n'est donc pas possible, par exemple, de prévoir une action de ce type pour les BPI qui auraient refusé d'être accompagné par AGIR.

En revanche, sont toujours éligibles :

- Les actions destinées aux BPI éligibles à AGIR portant sur des accompagnements spécifiques complémentaires au programme (linguistiques, socio-culturels, d'accès à la santé, etc.). Celles-ci sont à relier à l'axe 1.
- Les actions d'accompagnement global destinées à des publics non éligibles à AGIR (BPI ayant obtenu le statut avant le dernier trimestre de 2022, ou primo-arrivants non BPI). Celles-ci sont à relier à l'axe 2 ou 3, selon les priorités identifiées.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Exemples d'accompagnements spécifiques qui pourraient être complémentaires au programme AGIR :

- FLE, dont à visée professionnelle et alphabétisation
 - Santé, dont santé mentale
 - Aide à la parentalité
 - Garde d'enfants
 - Aide aux devoirs, citoyenneté
 - Activités sociales, culturelles et sportives
 - Parrainage, mentorat, mobilisation de la société civile
 - Reprise d'études, lutte contre le déclassement professionnel
 - Bien être, travail sur l'estime de soi
 - Publics spécifiques : LGBTQIA+, victimes de traite, victimes de violence ...
 - Accompagnement numérique
 - Formation aux compétences de base / pré-formations
 - Mobilité géographique
 - Accompagnement vers des démarches spécifiques :
 - o Accompagnement budgétaire renforcé
 - o Demande de naturalisation
 - o Demande de domiciliation administrative (pré requis obligatoire pour un accompagnement par AGIR)
 - o Accompagnement juridique
-

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

- Généraliser le programme AGIR sur le territoire de Paris
- **Passer à une logique de résultats en matière d'intégration par la langue et le travail**
- Renforcer l'autonomie, l'inclusion, le lien social et la participation des étrangers

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / La langue et l'emploi

Attention : L'intégration par le travail (accompagnement vers la formation et l'emploi) est bien dans le périmètre de cet axe 2, inchangé par rapport à 2023.

L'intégration par la langue et l'emploi doit avoir pour principal objectif de faciliter et accélérer l'accès au droit commun.

A noter : La loi CIAI du 26/01/24 fait de l'atteinte du niveau A2 une obligation en vue de la délivrance d'un titre de séjour pluriannuel.

Points de vigilance :

- L'apprentissage linguistique est complémentaire du CIR (= se tient à l'issue de la formation linguistique obligatoire prescrite par l'OFII), et articulé avec les dispositifs structurants du territoire de Paris (ateliers OEPRE, permanences du Réseau EIF-FEL...).
- L'accompagnement vers la formation professionnelle et vers l'emploi durable est adapté aux caractéristiques sociodémographiques du bénéficiaire, et bien articulé avec les acteurs de l'emploi.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

- Généraliser le programme AGIR sur le territoire de Paris
- Passer à une logique de résultats en matière d'intégration par la langue et le travail
- **Renforcer l'autonomie, l'inclusion, le lien social et la participation des étrangers**

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / La mobilisation de la société civile

Cet axe recouvre les actions ayant pour but de favoriser le lien social, l'appropriation des valeurs et principes de la République et la citoyenneté. Mais également le recours effectif aux droits, aux prestations sociales, aux dispositifs de solidarité.

Deux méthodes seront particulièrement valorisées : la mobilisation de la société civile et l'implication des bénéficiaires.

La mobilisation de la société civile contribue :

- A l'inscription des bénéficiaires dans l'offre locale de services ouverts aux étrangers primo-arrivants (service public de l'insertion et de l'emploi, organismes de sécurité sociale, Ville de Paris...)
- Au lien entre français et étrangers, à travers la rencontre et le partage.

L'implication des bénéficiaires dans les actions qui les concernent contribue à leur inclusion sociale. Ses formes possibles sont diverses (participation à des instances de décision ou de coordination, parcours « citoyens », formation à la prise de parole, échanges et rencontres avec des experts...) et restent à inventer pour partie.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets

1. Public-cible : nombre, public éligible et catégories spécifiques
2. Territoire d'intervention
3. Axes thématiques
- 4. Calendrier et budget de l'action**
5. Critères de recevabilité et de sélection

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets / Calendrier et budget de l'action

L'action 12 peut financer des actions initiées, définies, et mises en œuvre afin de poursuivre un objectif d'intérêt général. Elles se placent dans un champ d'application temporel et budgétaire.

Le champ d'application temporel répond à trois critères cumulatifs :

- L'action n'est pas clôturée à la date du dépôt ;
- L'action débute l'année de la demande de subvention (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024) ;
- La demande porte sur une période de douze mois au plus. Cette période est glissante. En cas de renouvellement, il ne peut y avoir de chevauchement (= double financement).

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets / Calendrier et budget de l'action

Le champ d'application budgétaire répond aux critères de la subvention publique :

- Budget adapté à la nature et au niveau des moyens et ressources ;
- Subvention couvrant au maximum 80% du coût total ;
- Couverture des dépenses d'intervention exclusivement ;
- Absence de double financement.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets

1. Public-cible : nombre, public éligible et catégories spécifiques
2. Territoire d'intervention
3. Axes thématiques
4. Calendrier et budget de l'action
5. **Critères de recevabilité et de sélection**

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets / Critères de recevabilité et de sélection

Les projets seront instruits par l'Unité départementale de Paris de la DRIETS Ile-de-France, avec la participation des principaux partenaires publics locaux, en fonction de leurs compétences respectives (Préfecture, OFII, DRIHL, France Travail...).

Ils seront présentés devant une commission de sélection présidée par un membre du corps préfectoral, qui se tiendra le 18 juin 2024.

Les projets doivent répondre aux critères de recevabilité cumulatifs :

- Complétude,
- Champ d'application matériel (organismes pouvant candidater, actions et publics concernés),
- Territoire (Paris ou infra-départemental),
- Calendrier (durée de 12 mois au plus, action courant encore à date de dépôt ou débutant en 2023),
- Précisions budgétaires (nature, montant et taux de la subvention).

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

Présentation de l'appel à projets / Critères de recevabilité et de sélection

Les projets doivent répondre aux critères de sélection cumulatifs :

- Répondre à un objectif général par l'inscription dans un axe thématique ;
- Montrer un caractère financier réaliste et réalisable, sous conditions de soutien financier ;
- Mobiliser des moyens matériels et humains adaptés à la bonne réalisation de l'action ;
- Expliciter la méthodologie et les étapes-clés du projet.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

DÉROULEMENT

- 13h30 Accueil des participants et introduction
- 13h35 Présentation d'AGIR par France Terre d'Asile, opérateur porteur du programme à Paris.
- 13h55 *Questions et réponses*
- 14h15 Présentation de l'AAP BOP 104 de 2024 pour Paris.
- 14h30 Points de vigilance et recommandations sur les bilans financiers.**
- 14h40 *Questions et réponses*
- 15h Fin du webinaire

Le 23/04 : Diffusion du support de présentation

Le 29/04 : Publication d'une foire aux questions

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2024

DÉROULEMENT

- 13h30 Accueil des participants et introduction
- 13h35 Présentation d'AGIR par France Terre d'Asile, opérateur porteur du programme à Paris.
- 13h55 *Questions et réponses*
- 14h15 Présentation de l'AAP BOP 104 de 2024 pour Paris.
- 14h30 Points de vigilance et recommandations sur les bilans financiers.
- 14h40 *Questions et réponses*
- 15h Fin du webinaire**

Le 23/04 : Diffusion du support de présentation

Le 29/04 : Publication d'une foire aux questions



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**